

**Sources en action n°2**  
**Relevé de décisions du comité des financeurs du**  
**4 juin 2021 à l'attention des maîtres d'ouvrages**

• **Planning de demandes de subventions**

	Planning	Remarque
Agence de l'eau Loire-Bretagne	- Si < 60 000€ : dossiers étudiés au fur et à mesure - Si > 60 000€ : <ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil d'administration <b>d'octobre 2021</b> → déposer les dossiers complets pour la <b>mi-août (2 mois avant)</b></li> <li>Conseil d'administration de décembre 2021 → déposer les dossiers complets pour la mi-octobre (2 mois avant)</li> </ul> - Pour l'animation 2022 → déposer les demandes de subvention en octobre pour le CA de décembre	Favoriser le CA d'octobre 2021. Il sera plus aisé de justifier que les travaux seront finalisés dans le cadre de SEA 2
Région Nouvelle-Aquitaine	Prochaine commission en <b>octobre 2021</b> , déposer le <b>dossier 2 mois avant (août 2021)</b>	-
CD19	Habituellement <b>1 commission/mois</b> , faire le dépôt <b>1 mois avant</b>	-
CD23	<b>15 juin</b>	Cf planning organisationnel ci-dessous

**Planning organisationnel à l'attention des techniciens relatif aux demandes de subventions pour les travaux milieux aquatiques (CD23)**

	Opérations	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Constitution et dépôt des dossiers	Prospection de terrain	année N	année N	année N								pour N+1	pour N+1	
	Constitution du dossier de demande de subventions de l'année N	année N	année N	année N	année N	année N								
	Période de dépôt des dossiers complets de demande de subventions pour les travaux de l'année N à chaque financeurs *		année N	Date intermédiaire de réception le 15 mars	année N	année N	Date butoir conseillée le 15 juin							
	Période d'analyse des dossiers par les financeurs				année N	année N	année N	année N						
	Période d'instruction des dossiers et de passage en commission par les financeurs							année N	année N	année N	année N	année N	année N	
	Période de réalisation des travaux	de N-1	de N-1							N	N	N	N	N
	Orientations budgétaires année N+1									Date butoir 15 septembre				

\*pour les dossiers de demande concernant les postes d'animation, ils doivent être transmis au plus tard le 15 novembre de l'année n-1